



Ville de Wissous

ARRETE MUNICIPAL N°AM 2024 - 117

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE
D'ORGANISER UNE VENTE AU DEBALLAGE A
L'OCCASION D'UN VIDE MAISON DU SAMEDI
22 AU DIMANCHE 23 JUIN 2024**

Le Maire de la Commune de Wissous (Essonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux vente au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce ;

Vu le l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

Vu la demande en date du 11 juin 2024 présentée par Madame CHASSANG Nadine demeurant 15 rue Pascal 91320 Wissous, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballage à l'occasion d'un vide maison du samedi 22 au dimanche 23 juin 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Madame CHASSANG Nadine est autorisée à organiser une vente au déballage à l'occasion d'un vide maison. Cette vente se déroulera au 13/15 rue Pascal 91320 Wissous, du samedi 22 au dimanche 23 juin 2024.

Article 2 : La déclarante est informée et s'engage :

- à ne devra pas dépasser plus de 2 déballages par an (vide grenier compris)
- pour que cette vente se déroule uniquement sur le domaine privé au 13/15 rue Pascal, sans empiéter sur le domaine public
- à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement
- qu'à l'occasion de cette vente, aucun trouble de voisinage ne soit constaté

Article 3 : Les services de la Mairie de Wissous, et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis aux intéressés.

Article 4 : Le présent arrêt pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de la circonscription de Police de Massy Palaiseau
- La Police Municipale de Wissous
- Madame CHASSANG



Wissous, le 11 juin 2024

**Le Maire,
Florian GALLANT**